

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID: 027-212705982-20251015-DB02_151025-DE

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 15/10/2025- DB02

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 octobre 2025 Date d'affichage : le 10 octobre 2025 Nombre de conseillers : en exercice : 15

> Présents : 13 Votants : 13 Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE QUINZE OCTOBRE A 20 HEURES 28, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

Pouvoirs DE:

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: FRANÇOISE COHAN., ELODIE DESABAYE

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

TRAVAUX SIEGE - PROGRAMMATION 2026-2

Madame le Maire expose les priorités en matière de travaux que le SIEGE propose, après examen par le conseil municipal, de réaliser en 2026 sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires et aux règlements financiers du SIEGE, la réalisation de ces opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée ci-dessous et en fonction des opérations qui seront retenues dans le cadre de la prochaine réunion intercommunale du SIEGE programmée habituellement en octobre :

A noter pour une meilleure compréhension :

*BT= basse tension / EP = éclairage public : section Investissement

**FT = France Télécoms : section Fonctionnement

Taux de participation communale : BT fil nu 7% / EP 20% / FT 30%

DEPENSES:

RUE DU CHÂTEAU		
	AERIEN ***	
	TTC	PART COMMUNE
*BT	25 000€ TTC	1 458,00 €
*EP	5 000€TTC	833,00€
**FT	0 €	0,00€
TOTAL 2291.00€		

^{***} choix en aérien par la commune : passage des fils nus en torsadés





ID: 027-212705982-20251015-DB02_151025-DE

Il est entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal propose de solliciter auprès de l'Agglomération Seine-Eure pour une demande de Fonds de Concours Droit Commun :

Total investissement 1909.17 € HT soit 2291.00 € TTC FDC DROIT COMMUN SOLLICITE: 954.57 HT Reste à charge de la commune: 50% soit: 954.58 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'approuver le projet présenté par Madame la Maire,
- D'autoriser Madame la Maire à demander les fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure et à signer la convention de financement pour leur attribution.
- ✓ De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.
- ✓ D'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de participation financière annexées à la présente délibération,
- De prévoir l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2026, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

Certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray,

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

Transmis en préfecture le :